

Aide sur la prévention, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets

CC CIVRAISIEN EN POITOU

Présentation du dispositif

Soutenir les entreprises dans leurs efforts pour valoriser et traiter les déchets, tout en promouvant l'économie circulaire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont soutenues les entreprises, les associations et structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financées les études, les formations, et les actions d'accompagnement.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

C'est une aide qui couvre jusqu'à 30 % des dépenses éligibles, avec un plafond de 15 000 €.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

L'entreprise doit se rapprocher de la Chargée de mission développement économique de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
au 05 86 42 00 11 ou à économie@civraisienpoitou.fr

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Forme juridique
 - › Autres formes juridiques
 - › Association

Organisme

CC CIVRAISIEN EN POITOU

Communauté de Communes Civraisien en Poitou

- 10 avenue de la Gare
86400 CIVRAY
Téléphone : 05 49 87 67 88
E-mail : contact@civraisienpoitou.fr